

Donnez votre avis sur le projet de PLU du 28/01 au 28/02 2025

QU'EST-CE QU'UN PLU ?

C'est un document qui, à l'échelle de la commune, traduit un projet global d'urbanisme et fixe en conséquence les règles d'aménagement et d'utilisation des sols.

Il présente un diagnostic et comporte un Rapport de présentation, un Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), des Orientations générales d'Aménagement et de Programmation (OAP), un Règlement ainsi que des Annexes.

Tous ces documents sont consultables en Mairie ou sur le site internet de la ville : <https://www.ville-houlgate.fr/ma-ville/urbanisme/>

Tout projet de construction de logements, de bâtiments, de routes devra respecter les règles prévues par le PLU et ses Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP).

COMMENT DONNER SON AVIS ?

Avant l'adoption du projet de PLU par le Conseil municipal, une **enquête publique** permet à chacun de poser des questions et de donner son avis sur les projets.

Le **dossier d'enquête** au format papier est consultable à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture au public. Il est également consultable sur le site internet de la commune : ville-houlgate.fr/

Un **registre d'enquête** est tenu à votre disposition. Vous pouvez le consulter et y faire ajouter vos remarques.

Vous pouvez également adresser vos observations **par courrier** à Monsieur le Commissaire Enquêteur – Mairie de Houlgate – 10 boulevard des Belges – 14510 Houlgate

Vous pouvez également déposer vos observations et poser des questions **par voie électronique** pendant la période de l'enquête à l'adresse : enquete-revision-plu@houlgate.fr

Le **Commissaire enquêteur** se tiendra à la disposition du public pour recevoir **en personne** vos observations en mairie.

Permanences du Commissaire Enquêteur en Mairie

- ✓ **Mardi 28 janvier 2025 de 9h à 12h**
- ✓ **Jeudi 6 février de 14h à 17h**
- ✓ **Mercredi 12 février de 14h à 17h**
- ✓ **Lundi 17 février de 9h à 12h**
- ✓ **Vendredi 28 février de 9h à 12h et de 14h à 16h**

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter :

L' Association pour le Développement et la Protection de Houlgate : contact@adph-houlgate.com

Consulter le site de la ville : www.ville-houlgate.fr/ma-ville/urbanisme